



■ Extrait du registre des délibérations  
 Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 10 novembre 2021  
 Séance du 9 septembre 2021

## 21 Musée Gallé-Juillet - don de service à thé

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes LEHNER, ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN  
 M. AKABLI  
 Mme SAKHO  
 Mme HAMADOUCHE  
 Mme SOW  
 Mme ELONGUERT  
 M. EL OUASTI  
 M. ZAHRAOUI  
 M. BOULHAMANE  
 M. SERTAIN

Pouvoir à :  
 Pouvoir à :

Mme LEHNER  
 Mme SAVAS  
 M. AÏT MESSAOUD  
 Mme LAMBRE  
 Mme TALL  
 M. BOUKHACHBA  
 M. VILLEMMAIN  
 Mme ALKAYA  
 M. KA  
 Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BOUKHACHBA, BROCHOT 3

■ Date de la convocation : 04/11/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

La collection de faïence fine du musée Gallé-Juillet s'est considérablement enrichie ces dernières années, en accord avec la politique d'acquisition définie dans son projet scientifique et culturel. Elle compte environ 3 000 céramiques, dont plus de 2 000 faïences fines de Creil, au sein de la maison de la faïence.

Madame BASTELICA souhaite donner à titre gracieux à la ville de Creil un service à thé en porcelaine tendre de Creil, au décor peint et doré de fleurs, comprenant 12 tasses et 12 soucoupes, une théière, un pot à lait, un sucrier, un bol à biscuits et trois plats.

En contrepartie, Madame BASTELICA souhaite que lors de l'exposition du service à thé, le cartel d'exposition mentionne la précision suivante : « Don de monsieur Roland BASTELICA ».

Il vous est proposé d'accepter le don à titre gracieux par Madame BASTELICA d'un service à thé comprenant 12 tasses et 12 soucoupes, une théière, un pot à lait, un sucrier, un bol à biscuits et trois plats.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 16/11/2021  
Reçu en préfecture le 16/11/2021  
Affiché le 12/11/2021  
ID : 060-216001743-20211110-DLRG211110021-DE

■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 9 septembre 2021,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :  
Votants : 33                      Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter le don à titre gracieux d'un service à thé en porcelaine tendre de Creil de la part de madame BASTELICA.

**Article 2** : d'apporter la mention « Don de monsieur Roland BASTELICA » au cartel d'exposition du service à thé, lors de sa présentation au public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **1 2 NOV. 2021**                      Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le .....**1.6.NOV. 2021**.....  
et publication ou notification le .....**1.6.NOV. 2021**.....  
affiché le .....**1.2.NOV. 2021**.....  
CREIL, le .....**1.6.NOV. 2021**.....

Maire de Creil  
Président de l'ACSO  
  


Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET  
